

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 638

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Rousset, M. Fekl, Mme Capdevielle, Mme Pires Beaune,
M. Boudié, M. Travert, M. Da Silva, Mme Descamps-Crosnier, Mme Grelier, M. Alexis Bachelay,
Mme Untermaier, M. Goldberg, M. Le Guen, Mme Gourjade, M. Lesage, Mme Clergeau,
M. Hanotin, M. Touraine, M. Liebgott, M. Buisine, M. Gagnaire, M. Valax, M. Popelin,
Mme Fabre, Mme Nieson, M. Mallé, M. Assaf, M. Destans, M. Pietrasanta, Mme Crozon et les
membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2 BIS

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dans les conditions prévues au troisième alinéa »

les mots :

« intégrant le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la stratégie régionale en matière d'aménagement numérique élaborée conjointement entre les départements et la région devient le volet spécifique aménagement numérique du SRADDT.